

**RELEVÉ DE DECISIONS
DE LA SEANCE DU
28 MAI 2024**

Le Conseil de l'Institut, réuni le mardi 28 mai 2024 à 9 heures en format hybride :

- a décidé, à l'unanimité, de fixer la liste des lycées autorisés, à conclure une convention d'éducation prioritaire avec Sciences Po :

ACADÉMIE	LYCÉE	VILLE	DÉPARTEMENT
Besançon	Georges Cuvier	Montbéliard	Doubs
Créteil	Lucie Aubrac	Pantin	Seine-Saint-Denis
Dijon	Fourier	Auxerre	Yonne
Grenoble	Emmanuel Mounier	Grenoble	Isère
Guyane	Félix Eboué	Cayenne	Guyane
Nantes	Julien Gracq	Beaupréau-en-Mauges	Maine-et-Loire
Nantes	Le Mans-Sud	Le Mans	Sarthe
Nice	Raynouard	Brignoles	Var
Reims	Philippe Lebon	Joinville	Haute-Marne
Rennes	Auguste Pavie	Guingamp	Côtes-d'Armor
Rennes	Jules Lesven	Brest	Finistère
Rennes	Maupertuis	Saint-Malo	Ille-et-Vilaine



Dina Waked
Présidente du Conseil de l'Institut